

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-Île-d'Orléans

Le 13 avril 2026 à 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 13 avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-chute-montmorency-ile-dorleans

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration



Élection au conseil d'administration

Quatre postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 10 février 2026 à 16h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

AUBIN, Simone

BLOUIN, Chantal

BOUCHARD, François

FERLAND, Hugo

PERREAULT, Danielle

TANGUAY, Louis

THIBAUT, Marc

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-chute-montmorency-ile-dorleans ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 23 mars 2026

Hélène Munger, secrétaire